

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRETE n° 27/2010 DE RADIATION DE CADRE
POUR ADMISSION A LA RETRAITE

Le Maire de la Commune de WINTZNHEIM-KOCHERSBERG

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la demande de mise à la retraite à compter du 31/12/2008 présentée par Madame Patricia BAUMGARTNER, en date du 21/11/2008,

Considérant qu'il a été demandé à Madame Patricia BAUMGARTNER de prolonger jusqu'au 31 mars 2009 afin de former son successeur ;

ARRETE

Article 1er : Madame Patricia BAUMGARTNER, née le 05/05/1952 à Argenteuil, occupant le grade d'attaché territorial à temps non complet, est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 Mars 2009 et est radié(e) des effectifs de la commune à la même date.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :
- Monsieur le Receveur-Percepteur,
- Monsieur le Directeur de l'IRCANTEC.
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- L'intéressé(e).

Fait à Wintzenheim-Kochersberg, le 15 novembre 2010

Le Maire, Alain NORTH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 15/11/2010